



Règlement

course cycliste populaire

20^{ème} édition

dimanche 18 juin 2017

Article 1 - Organisation

La course cycliste populaire est organisée sous la dénomination La Classique Genevoise (LCG).

Article 2 - Conditions

Catégories LCG pour les cyclistes non licenciés et âge minimum de 15 ans révolus. Les mineurs doivent présenter une décharge signée par leur représentant légal lors du retrait du dossard.

Catégorie U17 pour cyclistes licenciés âgés de 15 et 16 ans. Le règlement officiel de la fédération suisse de cyclisme fait foi.

Catégories U11, U13 et U15 pour les jeunes âgés de 9 à 14 ans le but est de promouvoir la relève du cyclisme dans le canton. Le règlement officiel du "IAM Junior Challenge" fait foi.

Ne sont pas autorisés les tandems, vélos couchés, vélos à pignon fixe, vélos pliants, handbike et vélos à assistance électrique.

Article 3 - Parcours

La course se compose d'une boucle à parcourir à plusieurs reprises selon les catégories (article 5). Les détails (plan, graphique) sont disponibles dans le programme de l'édition en cours.

Article 4 - Sécurité

- a. Les vélos seront obligatoirement conformes à la loi sur la circulation routière (LCR).
- b. Le port du casque est obligatoire.
- c. Le guidon type "triathlon" est interdit.
- d. Le cycliste qui s'inscrit déclare avoir pris connaissance du présent règlement.
- e. Les cyclistes sont tenus de suivre le parcours dans son intégralité et de suivre les indications des commissaires et des signaleurs.
- f. La manifestation se déroule sur route ouverte à la circulation, les cyclistes devront respecter le code de la route et n'emprunter que la partie droite de la chaussée. Les giratoires se passeront par la droite en circulation normale et les virages ne seront pas coupés.
- g. Les véhicules suiveurs sont interdits sur le parcours.
- h. Les cyclistes devront obligatoirement se trouver sur la ligne de départ à 08h20 pour le briefing d'avant course.

Article 5 - Catégories et horaires

Les catégories se répartissent de la façon suivante :

- U17	Hommes de 15 à 16 ans	6 tours = ~ 66.6 km
- LCG 66 MIXTE	Femmes & Hommes	6 tours = ~ 66.6 km
- LCG 66 MASTER	Hommes dès 50 ans	6 tours = ~ 66.6 km
- LCG 44 DAME	Femmes	4 tours = ~ 44.4 km
- LCG 44 HOMME	Hommes	4 tours = ~ 44.4 km
- LCG 44 MASTER	Hommes dès 50 ans	4 tours = ~ 44.4 km
- U11, U13 et U15	Filles & Garçons de 9 à 14 ans	1 tour = ~ 11.1 km

Le nombre maximum de cyclistes populaires est fixé à 350 (LCG 44 = 200 / LCG 66 = 150).

Les horaires des départs sont disponibles dans le programme de l'édition en cours.

Article 6 - Inscription

Populaires LCG l'inscription s'élève à CHF. 50. -- par cycliste et comprend :

- un prix souvenir, le chronométrage, le classement, un repas, la planche de prix, un tirage au sort du dossard.

U17 la finance d'inscription est fixée par la fédération suisse de cyclisme et comprend :

- un prix souvenir, le chronométrage, le classement, un tirage au sort du dossard.

U11, U13 et U15 l'inscription est gratuite et comprend :

- un prix souvenir, le chronométrage, le classement, un tirage au sort du dossard.

L'inscription ainsi que le paiement se font auprès du chronométreur (www.mso-chrono.ch).

Le délai d'inscription est fixé à une semaine avant la course ou lorsque le nombre maximum de cyclistes est atteint (article 5). L'inscription est prise en compte uniquement lorsque la finance d'inscription est payée (date du paiement faisant foi).

Il n'y a aucune inscription sur place le jour de la course.

La course a lieu par n'importe quel temps, l'absence au départ ou l'abandon n'entraîne aucun remboursement de la finance d'inscription.

Article 7 - Dossard

La remise des dossards s'effectue le jour de la course à la salle communale de Satigny de dès 07h15 et jusqu'à 15 minutes avant le départ de la catégorie.

Durant la course, chaque cycliste porte de manière visible sur son dos le dossard remis par l'organisateur.

Article 8 - Classement

Un classement de l'ensemble des catégories sera établi à l'issue de la manifestation.

Fait foi le classement établi par le comité d'organisation.

Article 9 - Réclamations et appels

Les réclamations doivent être faites auprès du comité d'organisation de l'épreuve au plus tard quinze minutes après la fin de la course.

Article 10 - Planche de prix

Prix souvenir : à chaque cycliste venant retirer son dossard.

Podium : pour les trois premiers de chaque catégorie,
pour les trois clubs les plus représentés (toutes catégories confondues),

Tirage au sort : de plusieurs dossards post-course, les lots seront remis uniquement aux personnes présentes lors de la remise des prix.

Article 11 - Comportement

Les cyclistes devront respecter le code de la route et se conformer aux ordres des services de l'organisation.

Le fairplay et l'amitié sont les valeurs de cette course populaire, chaque cycliste doit d'abord y participer avec un esprit convivial.

Les cyclistes qui seraient surpris en train de jeter des déchets dans la nature, seront éliminés du classement.

Les cyclistes ne respectant pas le présent règlement, seront disqualifiés.

Article 12 - Responsabilité

Par son inscription, le cycliste accepte le présent règlement et déclare s'y soumettre entièrement. Il confirme être assuré par une assurance en responsabilité civile et accidents résultant de sa participation à l'épreuve et renonce à toute action juridique contre l'organisateur.

De ce fait, l'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, chute, perte, vol ou dégât.